snpnc
au service d'un métier depuis 1954
Syndicat National du Personnel Navigant Commercial
www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

BS 09-018
A tout PNC Britair **Roissy, le 28 février 2009**

BRITAIR FACE A LA CRISE ECONOMIQUE 2009, RESTONS REALISTES MAIS DETERMINES

Chers (ères) collègues,

Nous avons heureusement tardé à ressentir les effets de la crise mais depuis décembre 2008, ceux-ci se font sentir à BRIT AIR.
Les chiffres communiqués par la Direction font état d'un remplissage de nos avions et d'une fréquentation de la clientèle d'affaire haute contribution en recul, qui font chuter le chiffre d'affaire de mois en mois.

A l'heure où la baisse d'activité ne va pas manquer d'impacter les effectifs, nous vous devons une transparence totale sur ce sujet grave, quant aux objectifs de la Direction et nos propositions pour les contrer. Notre objectif principal est de protéger nos emplois.

REUNIONS des 17 et 18 février 2009

Décisions actuelles confirmées par la Direction

L'annonce a été officialisée lors du Comité d'Entreprise du 22 janvier dernier, nous passerons de 37 à 35 charges avions dès le programme été 2009, au 31 mars prochain.
2 Fokker 100 seront décomptés de notre flotte, une décision que la Direction justifie par des réductions de capacité, la suppression de lignes sur Paris et la suspension de 4 night stops lyonnais, le 5ème découcher sur Francfort faisant l'objet de discussions.

On nous a présenté un sureffectif de la population PN, et plus particulièrement de PNC, à hauteur de 36, PNC et CC confondus. Les 25 PNC en CDD dont la reconduction dans l'emploi est directement menacée ne sont pas considérés dans ces données.

<u>La 1ère proposition de la Direction</u> consiste à demander, puis imposer 28 CP sur la saison été 2009, si le PN n'en fait pas la demande.
Texte présenté : « Imposition de congés pour les PN qui d'une part n'ont pas obtenu 28 jours de congé (proratisé temps de présence) sur la saison été 2009 au titre de l'acquisition 2008 /2009 et/ou d'autre part n'ont pas obtenu la résorption de leurs reliquats de congés »

<u>La 2nde proposition</u> consistait à attribuer des congés sans solde aux PN, congé que nous avons rejeté directement et que nous vous déconseillons fortement. Notre service juridique est formel, ce congé ne vous garantit aucune réintégration dans l'emploi et n'est pas réglementé par le Code du travail. Ce type de congé a été écarté de nos discussions pour le moment.

> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN >

au service d'un métier depuis 1954

www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

Il convient d'examiner rigoureusement les éléments donnés à ce jour par la Direction

- le comparatif des heures de vol du programme été 2009 avec le programme précédent ;
- l'évolution du programme été 2009 (la Direction n'ayant pas exclu l'attribution d'autres vols, si Air France réduit ses capacités sur d'autres de ses lignes) ;
- l'ajustement du nombre de PNC nécessaires à la réalisation de ce programme ;
- la réintégration ou la sortie des effectifs liées à des congés maladie longue durée, des congés de maternité, d'adoption, parentaux, sabbatiques, pour création d'entreprise, ou tout type de congés légaux. Nous précisons que ces retraits ou retours dans l'effectif PNC évoluent chaque jour et que nous vérifierons ces paramètres très régulièrement.

Nos contre-propositions exposées à la Direction
lors des réunions les 17 et 18 février 2009, par ordre chronologique :

- **le solde des reliquats des congés des PN, sur l'année Iata précédente et sur les années antérieures ;**

Une fois la totalité des reliquats résorbés ;

- le solde des congés payés PN 2008 sur la saison été 2009 ;
- le lissage des heures de vol et l'arrêt des heures supplémentaires ;
- l'accord des demandes de temps partiels refusés antérieurement ;
- l'attribution de temps partiels à durée déterminée, évidemment sur volontariat ;
- la suspension du volontariat à + 10 jours pour les PNC. L'accord PN de 2006 prévoit une diminution ou un arrêt anticipé des volontaires en cours, les nouvelles demandes de volontariat pouvant être refusées.

Réponse de la Direction : positive pour les temps partiels à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2010, après l'imposition des CP et reliquats

En tout état de cause, il nous apparaît essentiel de mesurer les effets de l'ensemble de ces dispositions, au même titre que nous entendons évaluer l'adéquation entre la situation économique et les décisions de réduction de flotte prises par la Direction. Les résultats obtenus nous permettront au mieux d'évaluer la situation et d'affiner nos décisions, notre objectif principal étant de sauvegarder tous nos emplois PNC. Nous réaffirmons notre volonté de protéger notre Convention, en aucun cas, ces mesures ne devront détériorer nos accords. Nous terminerons cette communication par une note d'espoir pour nos 25 PNC en CDD. Outre une évolution de notre programme encore possible, depuis 1973, BRITAIR a su traverser d'autres crises et s'est toujours efforcée de garder son personnel. Nous souhaitons que notre Direction actuelle, à l'heure de faire des choix, s'inscrira dans cette continuité, reviendra à des valeurs humaines et renoncera enfin à ses projets de sponsoring indécents et en total décalage avec la conjoncture actuelle.
Nous sommes déterminées à le faire entendre. Restant à votre écoute,

Bons vols à tous,

Laurence SAUDRAIS et Florence DE MARIO COCHE

> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN

> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN >

snpnc
au service d'un métier depuis 1954

Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

www.snpnc.org
TEL +33 (0) 1 49 19 58 18
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60
MAIL snpnc@snpnc.org

> BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN > BULLETIN >